

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
dont 03 procurations

DELIBERATION N° 12/2023 du 5 février 2023
Création d'un poste permanent pour la Commune de Hereheretue

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 5 février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 12 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 03 membres

Membre(s) absent(s) : 00 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

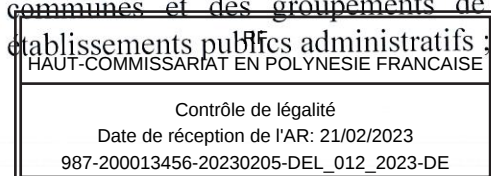
Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	✓		
Mme MAIRIAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	✓		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal		✓	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle

Le maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales de Polynésie Française ;

VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005, modifiée, portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie Française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie Française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;



- VU le décret n°2011-1152 du 15 novembre 2012 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie Française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 consolidé fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU les fiches de poste
- VU l'organigramme des services
- OUI l'exposé du maire qui informe les membres du conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à compter du **1^{er} mars 2023**, la création de l'emploi permanent de la Fonction Publique Communale détaillé ci-après :

Cadre d'emploi	Grade	Filière	Fonction	Nb d'emploi	Durée hebdomadaire de service
C-Application	Agent	Technique	Agent de sécurité publique	1	30h

D'ADOPTER l'organigramme hiérarchique de la commune.

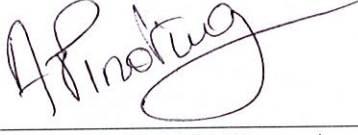
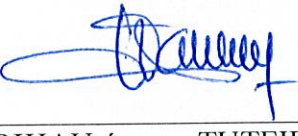
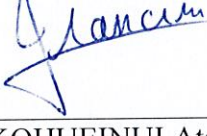
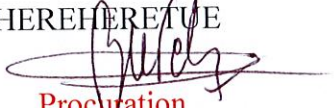
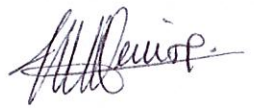
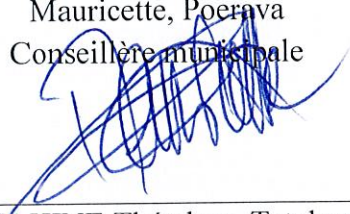
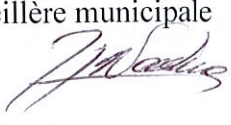
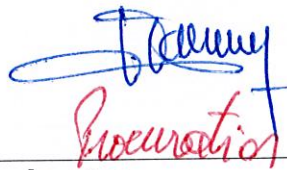
DE VALIDER la fiche de poste de l'emploi susvisé.

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondent à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Indications sur le résultat du vote	Contrôle à postériori
Présents : 13	Acte rendu exécutoire après réception en subdivision Le Et publication ou notification du
Votants : 15 dont 3	
Abstentions : 0	
Exprimés : 15	
Votes POUR : 15	
Votes CONTRE :	
La délibération est adoptée : ☒	La délibération n'est pas adoptée : ☐

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  Procuration	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procuration	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal  Procuration

Création d'un poste permanent pour la Commune de Hereheretue

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 987-200013456-20230205-DEL_012_2023-DE
--